

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 5 (1979)

Heft: 2

Artikel: Figures et metamorphoses du meurtre

Autor: Michel, Barbara

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PREMIERE PARTIE

Figures et metamorphoses du meurtre

Barbara Michel

Département d'architecture de l'EPFL, Lausanne

RÉSUMÉ

Aborder le thème, actuellement fort à la mode, de la mort, sous l'angle du meurtre permet d'éclaircir les choix et les décisions qui commandent toute mort. Une typologie des meurtres, écartelée entre le collectif et l'individuel d'une part, le passionnel et le symbolique d'autre part, dessine des figures contrastées du meurtre. La légitimité des différentes formes du meurtre est revendiquée par des groupes sociaux opposés et l'on assiste aujourd'hui à une circulation des représentations du meurtre. Terrorisme, peine de mort, avortement, crime de sang, euthanasie ... sont autant de figures du meurtre, autant de choix possibles et d'enjeux décisifs pour l'orientation de nos sociétés.

ZUSAMMENFASSUNG

Wenn man das gegenwärtig sehr modische Thema des Todes unter dem Blickwinkel des Mordes angeht, so erlaubt dies, die Wahl und die Entscheidung, die den Tod ganz allgemein betreffen, zu erfassen. Eine Typologie, die zwischen kollektiven und individuellen einerseits und zwischen leidenschaftlichen und symbolischen Aspekten andererseits unterscheidet, vermag kontrastierende Formen des Mordes zu beleuchten. Oppositionelle soziale Gruppen nehmen die Legitimität dieser verschiedenen Formen für sich in Anspruch. Zudem stellt man fest, dass heute unterschiedliche Vorstellungen über den Mord im Umlauf sind. Terrorismus, Todesstrafe, Abtreibung, blutige Verbrechen, Euthanasie sind verschiedene Formen des Mordes, die jedesmal einen Entscheid fordern, der für die Orientierung der Gesellschaft von Bedeutung ist.

"Il y a des cas où il faut tuer ou se tuer et non pas seulement tuer ou mourir. Dans ce cas-là si on prohibe le suicide, on commande l'homicide. Il faut bien se rappeler ceci que la prohibition absolue et sans restriction du suicide rend quelquefois l'homicide nécessaire".

Gabriel Tarde

Depuis les travaux déjà anciens de Hertz (1907), la réflexion sociologique sur la mort s'est considérablement enrichie. Ces dernières années, ouvrages et colloques sur ce sujet fleurissent et se multiplient ... La mort est à la mode ces temps-ci.

Pourtant, dans ce déferlement de travaux, rares sont ceux qui abordent la place de la mort dans notre société du point de vue qui nous paraît le plus conséquent, celui du meurtre ¹.

La mort : c'est le meurtre

Qui choisit-on de tuer au profit de qui? Même l'éthique du "respect de la vie" doit affronter des choix de meurtres. Dans le cas d'un accouchement difficile, on doit parfois choisir entre la vie de la mère et celle de l'enfant. Ce problème

¹ Si nous en croyons Karsenty (1976), la mort dite "naturelle" a disparu. La connaissance de plus en plus approfondie des causes de mort nous fait entrevoir des possibilités d'agir sur ce qui était vécu auparavant comme une fatalité; toute mort entraîne alors d'abord une recherche des causes, mais plus profondément, une recherche du ou des coupables.

n'est sans doute pas spécifique à notre société. Toute société fait des choix de vie et des choix de mort; toute société tue pour protéger certaines vies.

Ce qui, par contre, est une caractéristique de notre temps, c'est la prise de conscience de plus en plus claire de ces choix, ainsi que la tentative de maîtrise et de rationalisation de la vie et de la mort.

Aborder la problématique du meurtre dans une perspective sociologique nécessite un effort de redéfinition de ce concept². Nous serons donc conduits ici à parler du meurtre dans un sens plus large que son acception courante.

S'interroger sur le meurtre appelle à éviter deux obstacles de caractère épistémologique. La première embûche est celle qui consisterait à tenter de définir ce concept en terme de changement, croyant que le statut du meurtre serait radicalement différent d'un avant mal défini. Cette problématique caractérise les études sur les changements de mentalités ou d'attitudes, dans des études à prétention historique (Lebrun, 1971; Vovelle, 1974; Ariès, 1977), avant la Renaissance, au temps de la "bonne mort", ou dans celles qui explorent mythiquement les sociétés primitives où la mort nous est présentée dans son intégration symbolique à la culture.

Le deuxième obstacle est celui qui voudrait voir dans le meurtre une structure permanente, voire immanente.

Ce qui nous intéresse ici, c'est plutôt la manière dont une société, la nôtre (et les groupes sociaux qui la constituent), parle de "ses meurtres". Il ne s'agit donc pas d'essayer de saisir le phénomène meurtre dans sa prétendue réalité. Considérer le meurtre d'un point de vue "réaliste" serait naïf. Le meurtre est un produit social qui se présente sous forme d'images multiples; meurtres "réels" mais dont les significations ambiguës et obscures sont toujours à décrypter sous forme d'émotions, de réactions, de mentalités et aussi de pratiques sociales qui développent sous les dehors de la rationalité un nouvel imaginaire.

Le concept de représentation sociale nous paraît plus riche et plus fécond pour décrouvrir le ou les statuts du meurtre. En nous inspirant des travaux de M. Foucault et de F. Dagognet, nous entendons par représentation sociale³ non pas un décalque de la réalité mais une formulation sociale particulière de cette réalité.

En d'autres termes, nous voulons nous interroger sur les choix de vie et de mort qui sont posés dans notre société. Sont-ils toujours clairs? Comment s'orga-

² "Notre première tâche doit donc être de déterminer l'ordre des faits que nous nous proposons d'étudier sous le nom de suicide... les mots de la langue usuelle, comme les concepts qu'ils expriment sont toujours ambigus et le savant qui les emploierait tels qu'il les reçoit de l'usage et sans leur faire subir d'élaboration s'exposerait aux plus graves confusions" (Durkheim E., 1897, *Le Suicide* (Paris, PUF p. 2).

³ "L'homme pour les sciences humaines, ce n'est pas ce vivant qui a une forme bien particulière (une physiologie assez spéciale et une autonomie à peu près unique); c'est ce vivant qui de l'intérieur de la vie à laquelle il appartient de fond en comble et par laquelle il est traversé de tout son être, constitue des représentations grâce auxquelles il vit et à partir desquelles il détient cette étrange capacité de pouvoir se représenter justement la vie" (Foucault M., 1966, *Les mots et les choses* (Paris, Gallimard nrf) p. 363).

nisent dans leur complexité les options et les justifications? Quelles sont aujourd'hui nos représentations du meurtre?

Pour un même acte, "tuer", il existe en fait plusieurs appellations. Nous nous attacherons donc à mettre en évidence combien ces diverses appellations recouvrent des représentations différentes d'un même acte. Préalablement, il convient cependant d'examiner les deux grandes théories qui s'affrontent à propos du meurtre.

La première⁴ que nous qualifierons de métapsychologique, voudrait que le destin des civilisations se joue à partir des pulsions, des instincts et de la passion. Dans ces conditions, le problème se réduit à s'interroger sur la gestion de l'agressivité humaine individuelle.

La deuxième théorie (Freud, 1976; De Coppet, 1970; Girard, 1972), de caractère plus sociologique, explique la confiscation du meurtre par le pouvoir comme racine de l'imposition de la loi dans l'ordre du symbolique⁵. Le pacte social est fondé sur le pouvoir absolu de vie et de mort, pouvoir de meurtre qui fonde l'obéissance sur la confiscation du meurtre individuel au profit d'une violence symbolique collective. On comprend que ces deux théories font apparaître deux dimensions, deux logiques du meurtre, l'une individuelle, l'autre collective.

Vers une typologie du meurtre

Sur un axe central meurtre individuel/meurtre collectif, nous pensons pouvoir proposer 4 types de représentations du meurtre que nous appellerons :

- a) le meurtre passionnel
- b) le meurtre légitime
- c) le meurtre gratuit
- d) le meurtre neutre.

Le meurtre passionnel relève de la passion meurtrière qui renvoie elle-même à l'ordre des pulsions et des instincts de l'individu. Il recouvre tous les crimes d'intérêt, d'amour, de jalousie provoqués par la passion et considérés comme illégitimes. Ces meurtres sont mis en scène par une certaine presse qui les utilise de manière délibérée comme argument de vente⁶. Elle exploite des structures de

⁴Cf. Freud S., 1968, *Essais de psychanalyse* (Paris, Payot); Laborit H., 1970, *L'agressivité détournée* (Paris, U.G.E., 10/18); Moscovici S., 1973, *La Société contre nature* (Paris, U.G.E., 10/18).

⁵ On pourrait s'étonner de voir Freud figurer à la fois dans la première et la deuxième théorie. Il faut se faire à cette idée que le concept de pulsion de mort est dans l'œuvre de Freud d'une complexité dialectique qui a pu parfois le faire apparaître comme contradictoire. Pour plus de précisions, on peut consulter *La pulsion de mort et ses masques dans notre civilisation* de J.-O. Majastre, recherches et documents du Centre Thomas More, 2ème année, No 7 (document 75/8).

⁶ Pour une analyse de contenu de la presse à sensation et de son exploitation du meurtre passionnel, on peut consulter :

- a) le T.E.R. de sociologie, Grenoble, 1977, de Marthe Guimier, *Le crime passionnel à travers un journal spécialisé*;
- b) le numéro 28 de *Communications*, Seuil, 1978, l'article de P. Lascoumes et G. Moreau – "Cap de veille", et G.V. Vignaut, *Il y a parmi nous des monstres*, p. 127-163.

situations types, renvoyant à l'imaginaire social de la pulsion meurtrière. Les meurtres présentés dans cette presse font appel à une fascination investie dans l'exemplarité, la monstrosité n'étant là que pour permettre une identification individuelle sous couvert de non-identification. Cette mobilisation des affects liée à certaines associations privilégiées (amour-mort; argent-meurtre; transgression-crime) mettent en scène des rôles définis par une structure dramatique archétypale. "Le père incestueux fait de sa fille une lesbienne meurtrière" ou "il viole et tue la maîtresse de l'amant de sa femme" ⁷.

Le meurtre passionnel est aussi caractéristique de certains faits divers qui sélectionnent un certain nombre de meurtres avec des degrés de légitimation et d'émotion différents : du plus légitimé qui fait appel à l'ordre journalier des passions de chacun, au meurtre crapuleux qui, se comprenant par l'intérêt, se voit assigner une signification qui n'est pas entièrement scandaleuse sauf lorsque la disproportion du crime et du profit amène au seuil de l'indignation, (le meurtre d'un vieillard pour la somme de Fr. 80.-), la limite étant le meurtre par "plaisir" (Gide, 1962), de loin le moins toléré.

Par l'intolérance qu'il provoque, le meurtre par "plaisir" témoigne de la charge passionnelle qu'il transporte. Les acteurs de ce type de meurtre font fi du répertoire habituel des justifications sociales et se présentent comme purs agents de la passion meurtrière. Cette association entre meurtre et plaisir s'expose à un refus viscéral et socialisé. Il existe cependant un cas où l'indignation populaire ne peut être mobilisée car elle se heurte à un autre mythe, celui de l'innocence enfantine; on invoque alors, pour faire échec à cette absence de signification sociale attribuable au meurtre, la notion de "monstrosité" ⁸.

Le "meurtre légitime" est celui qui se donne comme l'exercice d'une violence symbolique à l'exclusion de toute passion meurtrière. Il est lié à l'exercice d'un monopole du meurtre qui, par le biais du social, collectif, au nom du pacte social, confisque à l'individu le droit de tuer. Ainsi, la société s'attribue et règle le droit de vie et de mort sur ses membres. Le meurtre légitime est représenté par le droit de vie et de mort du souverain sur ses sujets, du maître sur ses esclaves; le droit de grâce des chefs d'Etat en étant une survivance symbolique. Mais c'est aussi l'institution d'une justice punitive qui ouvre le droit d'exécuter des criminels, c'est encore l'instauration d'une armée de conscription qui fait obligation aux citoyens de disposer de la vie des ennemis de la patrie. La mort apparaît alors sous la forme du meurtre légitimé, légal ou sacré, qui est à la source de l'instauration du social. Le meurtre légitime se trouve en relation directe avec l'instauration de la loi et du pouvoir, mais, en même temps, l'ignorance de cette racine essentielle du pouvoir représente la condition de l'efficacité même de l'exercice du pouvoir ⁹.

⁷ Nous empruntons ces titres à l'hebdomadaire *Détective*.

⁸ C'est par exemple le cas d'une petite fille qui fait cuire son jeune frère avec du persil dans un four.

⁹ "Tout pouvoir de violence symbolique, c'est-à-dire tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force ajoute sa force propre à ces rapports de force" (Bourdieu P. et Passeron J.-C., 1970, *La reproduction* (Paris, Ed. de Minuit), p. 18.

Pour en rester à quelques indications, nous évoquerons l'hypothèse de Freud (1965) pour lequel la société se constitue à partir du meurtre du père, meurtre refoulé dans l'inconscient¹⁰ ; on se souviendra de l'origine mythique de Rome à partir du meurtre de Rémus par Romulus ; on retiendra l'expérience de la révolution française où le lien social — “la fraternité ou la mort” — se scella par l'exécution du roi, Robespierre proclamant : “pour que la République naisse il faut que le roi meure.” ; ou enfin ... l'assassinat de Röhm par Hitler et la nuit des longs couteaux qui assura durablement le pouvoir nazi.

Ainsi, le monopole du meurtre semble être condition sine qua non de l'exercice du pouvoir, un pouvoir qui délimite deux zones : celle du meurtre illégitime et individuel, émeute contre le social, rejeté dans l'ordre des pulsions meurtrières, et celle du meurtre légitime, collectif, ciment de la solidarité sociale qui prend l'apparence de la violence symbolique.

Le “meurtre gratuit”. C'est le meurtre individuel revendiquant une légitimité non (encore) reconnue, au nom d'un ordre collectif autre que celui qui est en place. Ici, nous évoquons les actes terroristes, les meurtres gratuits qui se présentent comme nouveaux modèles de violence, (revendication surréaliste de descendre dans la rue avec un revolver et de tirer au hasard dans la foule) ainsi que les excès sanguinaires qui prétendent être porteurs de signification sociale (massacre rituel de la bande à Manson, assassinat d'hommes politiques).

Ces meurtres individuels sont pointés comme criminels. Lorsqu'on les compare aux meurtres légitimes relevant de la violence symbolique, ils sont boutés hors de toute légitimité et renvoyés à la fureur meurtrière.

La manière dont un journal comme “Le Monde” rend compte des attentats terroristes est significative de cette tendance ; ainsi, le ton avec lequel ce quotidien dénonce après le massacre de Lodz la “bestialité” des commandos palestiniens, contraste avec les comptes-rendus des représailles de l'armée israélienne sur la population civile. Dans ce deuxième cas, les événements ne sont plus relatés comme des actes de barbarie et la passion ne semble plus y avoir de part. Dans la sphère du politique, cet ordre de légitimité peut s'inverser ; ce qui est légitime aujourd'hui ne le sera plus demain.

D'ailleurs, l'armée israélienne ne dérive-t-elle pas d'une organisation terroriste, la “Haganah” !

L'attentat terroriste comme meurtre politique peut voir changer sa signification et, donc, sa légitimation ; dans ce sens, il permet de faire la différence entre ce qui n'est pas encore légitimé, reconnu par une appartenance à la violence symbolique, et le meurtre qui, relevant de cette violence symbolique, est supposé exempt de passion.

Le “meurtre neutre”. Neutre car il se présente comme n'ayant ni justification passionnelle, ni justification symbolique. Si la violence symbolique a perdu de son efficacité comme moyen de contrôle social (elle ne garde de son ancien faste

¹⁰ Cf. aussi à ce sujet Girard R., 1978, *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (Paris, Grasset).

que quelques lambeaux, le droit de grâce, l'exécution capitale rendue au nom du peuple français ...), les enjeux pour le contrôle social que constituent la vie et la mort des hommes ont tendance à être réglés sur le mode rationnel¹¹ d'une gestion laïcisée de la vie qui prend ses garanties dans l'économie et la médecine. Notre société met en œuvre un monopole, une manipulation désacralisée du meurtre qui abandonne de plus en plus les dehors symboliques de la violence au bénéfice de cette gestion froide impersonnelle, bureaucratique, rationnelle de la vie et de la mort qui se veut exempte de toute implication passionnelle. Le meurtre "neutre" que nous pourrions aussi appeler "rationnel", "économique", est légitimé par l'ordre social, collectif au profit de l'Individu ou à ses dépens. La médecine, par la conquête d'une maîtrise réelle du fonctionnement du corps humain, loin d'épurer sa pratique de toute représentation, développe l'imaginaire ultime d'une science sans représentation. Le mythe se réclame de la réalité : maîtrise collective et planifiée, la science médicale se répand sur toutes les disciplines du corps et de la santé. Chaque spécialité médicale (cancérologie, cardiologie, dermatologie, hématologie, ...) donne des consignes de vie qui tendent à installer au cœur même de l'enfance des règles d'hygiène préventive qui reviennent à domestiquer l'ensemble des fonctions corporelles (vaccinations, éliminations des excès de tabac, d'alcool, hygiène corporelle, hygiène alimentaire, hygiène du comportement). Toutes ces règles tendent à produire un tableau figé, arrêté de la vie dans un fonctionnement sans usure.

Le succès de ces entreprises de domestication des comportements humains conduit la médecine à prévoir puis à planifier la mort. Sur le chemin même du développement de sa maîtrise, elle rencontre les contraintes et la logique économique. Alors le mythe de la science éclate à partir du moment où une véritable politique de la santé est définie. Celle-ci implique la mise en œuvre de moyens rares. Il faut choisir entre diverses actions possibles dans le domaine de la santé et ces choix privilégient certains types de vie et certains types de mort¹². C'est ainsi que notre société, par le biais de la science médicale réclame le contrôle de la mort¹³.

Cette logique des choix sociaux des divers types de mort, il faudrait dire de meurtre, fait ainsi disparaître la notion de mort naturelle. Les exemples les plus typiques du meurtre neutre sont l'avortement et l'euthanasie. Ces dernières années,

¹¹ Les bases imaginaires de la prétention à la rationalité ont commencé à être analysées quand, poussée à son paroxysme, l'idéologie nazie a présenté sa face la plus démente.

¹² C'est ainsi qu'on nous fait savoir que lorsque les fonctions rénales sont inférieures à 5% de la valeur normale, l'hémodialyse est indispensable... Cependant, on sait à priori que certains malades peuvent en tirer un plus grand bénéfice que d'autres. Le manque de places dans tous les centres de dialyse et, cela, pour de nombreuses années, conduit à faire une classification des "meilleurs cas" (*Actualités néphrologiques de l'Hôpital Necker*, Flammarion, 1969). Dans le cas des dialyses rénales, les médecins décident du sort de milliers de personnes. Avec le traitement de l'hémodialyse, ils en sauvent ainsi chaque année quelques dizaines et en "mettent à mort" des milliers. Ce sacrifice humain n'est-il pas voilé par un doux cynisme qui empêche la claire prise de conscience ?

¹³ Déjà, en Angleterre, l'instauration d'un service national de la santé s'est traduite par l'obligation pour le médecin de ne pas "s'acharner thérapeutiquement".

en Suisse comme en France ou en Italie, on a vu surgir de vives controverses publiques autour des législations sur l'avortement. Aujourd'hui, à propos de l'euthanasie, débats et affrontements se multiplient avec une problématique relativement équivalente¹⁴. Dans ces querelles idéologiques, on dénote un certain nombre de caractères constants : l'engagement sincère et personnel; le dévouement au bien public; des prises de position qui prétendent engager l'essentiel et se construire sur une base de principes intangibles à partir de situations qui impliquent des choix cruciaux de civilisation, à des moments décisifs pour la sauvegarde des univers de valeurs fondamentales.

L'émotion soulevée est sans commune mesure avec les faits invoqués et la cohérence du discours idéologique apparaît comme plus menacée que la cohésion de l'ordre social. Les uns invoquent le spectre de l'anarchie totale, les autres celui de la répression arbitraire comme s'il s'agissait d'abord de conjurer des tendances passionnelles présentes en chacun de nous plutôt que des conséquences sociales réelles. Si nous prenons l'exemple de l'euthanasie, nous pouvons constater l'ambiguïté de son statut. Dans une conception eugéniste, l'euthanasie est une forme de contrôle collectif sur les désirs individuels; la suppression d'individus mal formés, de débiles... exprimerait l'imposition de la volonté collective sur les passions individuelles un peu comme dans les sociétés esquimaues où les vieillards se suicident lorsqu'ils deviennent "inutiles". Parfois, on voit une issue au problème de l'euthanasie qui consiste à remettre aux mains de la cellule familiale ce choix de meurtre. Cette permission qu'aurait la famille d'abrèger les souffrances gênantes paraît ouvrir les portes du déchaînement de la passion meurtrière. Une loi sur l'euthanasie peut-elle prendre en compte cette libéralisation du meurtre? Si, dans les cas réels, ce sont souvent les proches parents qui décident, la loi Caillavet propose que ce soit l'individu seul qui effectue ce choix (l'initiative adoptée dans le canton de Zurich va dans le même sens). Ainsi, pour qu'on puisse abrèger une vie, il faut que le patient conscient donne son accord ou qu'il ait déclaré publiquement sa volonté de mourir en cas de maladie sans issue. On assiste là à la transmission d'une partie du pouvoir de l'Etat au corps médical. La médecine peut seule décider de la possibilité de "débrancher". La volonté collective s'exprime alors par le biais de l'institution médicale.

Circulation des représentations du meurtre

Ces meurtres "passionnels", "légitimes", "gratuits", "neutres" ne sont pas des éléments immédiatement repérables dans la réalité. Nous les concevons comme de grands découpages qui permettent de classer les meurtres selon les axes : légitimes/illégitimes; collectifs/individuels; passionnels/symboliques.

Ces appellations sont remises en cause par les groupes sociaux qui se disputent le monopole de la représentation du social. C'est l'action de ces groupes sociaux qui souligne et met en évidence dans un type de meurtre classé historiquement dans une catégorie des éléments qui le font changer de catégorie en en éclair-

¹⁴ Voir la proposition de loi du sénateur Caillavet.

rant les aspects jusque-là occultés. On voit apparaître ainsi une rivalité de légitimations et d'“appellations contrôlées”. Ces différents groupes sociaux tentent de modifier le champ de significations des différentes catégories de mort :

— En attribuant à la violence symbolique des morts considérées comme accidentelles; c'est ainsi que les accidents du travail deviennent des assassinats et l'on parle alors du “sang ouvrier”.

— En dénonçant des actes de violence symbolique comme passions meurtrières. La peine de mort devient alors un crime. Explicités, à cet égard sont les campagnes de “Charlie-Hebdo” contre l'exécution capitale.

— En défendant les crimes passionnels comme des meurtres exemplaires et porteurs de revendication. Du meurtre des sœurs Papin exploité par Lacan, en passant par celui de Pierre Rivière repris par Foucault (1975), sans oublier le double parenticide de Violette Nozière, premier crime revendiqué par les surréalistes ¹⁵.

Chaque mort est dénoncée comme meurtre par certains. Le “suicide” de A. Baader est dénoncé comme acte terroriste d'Etat, et, dans le même temps, la majorité des Allemands réclame justice contre la “Bande à Baader”. L'affaire “Aldo Moro” est encore plus ambiguë, puisque ce sont les mêmes personnes qui prétendent que la peine de mort est un assassinat et estiment que la mort du même Aldo Moro se trouve être un acte de justice populaire.

Les Brigades rouges mettent en scène un simulacre de procès, mimant ainsi la justice dont se pare la violence légitime de “l'Etat bourgeois” qu'ils dénoncent. La mort d'Aldo Moro est représentée tour à tour par les médias comme un “meurtre sanguinaire” ou comme une “exécution capitale” selon les groupes sociaux qui l'envisagent.

Que chaque mort soit un meurtre, cela commence à être su et non su. Ce qui est dénoncé, c'est toujours le meurtre d'autrui; ce qui n'est pas su, qui reste dans le non-conscient, c'est la part de meurtre dans les morts que l'on revendique.

Si le meurtre circule sous un masque, on peut admettre sans difficulté qu'un masque en cache un autre. L'équilibre de la représentation du meurtre est compromis par cette circulation des significations. A une époque où il n'y a plus de régulation coutumière de la mort, on est “coincé” entre l'acte individuel et l'acte collectif. Chacun comptabilise mort pour mort dans une fausse logique de l'équivalence. On peut ainsi voir une partie de l'opinion publique dénoncer la sensiblerie des campagnes contre le massacre des bébés phoques, arguant de causes plus urgentes et de malheurs plus scandaleux comme les morts par famine qui chaque année se comptent par milliers dans certains pays d'Asie. Là encore, les comptes sont mal faits; si l'on n'oppose plus les morts nombre par nombre, on établit une hiérarchie qui ordonne toutes les significations du meurtre sur la base d'une logique univoque. Ceux-là même qui proposent cette hiérarchie verront leur logique déjouée par de nouveaux classements, de nouveaux choix et s'entendront

¹⁵ “Elle a dénoué l'horrible nœud de vipère des liens du sang” (Paul Eluard).

reprocher à leur tour la complaisance envers une "classe de meurtres" qu'implique leur engagement dans la défense d'une certaine "classe de vies".

Perspectives ?

Considérer la mort du point de vue du meurtre nous conduit à révéler dans toute attitude sociale, dans toute décision, une sorte de bilan fait de choix de vie accompagné inévitablement de choix de mort. Ce bilan repose sur un faisceau de justifications. Un certain consensus, une large inconscience faisaient apparaître naturelles ou naturalisées les catégories établies et délimitées du meurtre : on parlait d'exécutions, d'assassinats, de suicides, d'accidents, de maladies... de mort naturelle. L'éclatement du consensus a désormais mis à nu des choix de meurtres impliqués dans tout choix de vie.

On assiste dès lors à une circulation idéologique des meurtres; toute critique radicale des formes légitimées de la vie sociale fait apparaître le poids de meurtres qui garantissent cette forme de vie. Cependant, cette critique reste le plus souvent inconsciente de ses propres présupposés et vise à promouvoir d'autres choix de vie dont le fondement meurtrier demeure occulté. Ces disputes et ces rivalités pour l'imposition et l'attribution de légitimités à de nouveaux produits culturels meurtriers se soldent sur le plan idéologique (c'est-à-dire sur le plan des justifications) par un recours à deux types d'équivalence. On en appelle d'abord à l'équivalence numérique : le meurtre d'Aldo Moro (qualifié d'exécution) vaut une mort par accident de travail (qualifiée de crime). C'est meurtre pour meurtre.

On se réfère aussi à une hiérarchie des significations : la mort d'un vieillard (par euthanasie) est plus légitime que celle d'un nouveau-né (par avortement), ou l'inverse. Là encore, meurtre pour meurtre.

Sommes-nous donc acculés à constater un relativisme absolu au terme duquel le sociologue ou l'acteur social, après avoir mis en évidence les racines meurtrières de tout choix social ne pourrait que renvoyer dos à dos les idéologies concurrentes ? Devant tant de logiques de l'équivalence, ne pourrait-on que prononcer l'équivalence des logiques ?

Il nous semble qu'au-delà des représentations du meurtre et de la circulation de ces représentations (ce qui était accident devient meurtre, ce qui était meurtre devenant exécution...) on se trouve renvoyé non de systèmes à systèmes, mais des systèmes aux acteurs pour reprendre l'expression de M. Crozier ¹⁶.

Il ne s'agit donc plus de repérer des systèmes de représentation en concurrence mais des acteurs sociaux en conflit. Les uns revendiquent l'appropriation individuelle du meurtre contre la violence légitime. Les autres récusent la passion meurtrière individuelle pour la subordonner au monopole de la collectivité. Pour faire un bilan provisoire et dessiner les pistes d'étude qu'il conviendrait de poursuivre, esquissons deux types contrastés d'acteurs.

Ces deux systèmes d'option dessinent des avenir différents; jusqu'ici l'op-

¹⁶ Crozier M./Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système* (Paris, Seuil).

Systèmes d'action pour l'appropriation individuelle du meurtre	Systèmes d'action pour l'appropriation collective du meurtre
– contre la peine de mort – pour l'avortement – pour des actes terroristes des groupes minoritaires – pour une euthanasie per- sonnelle par choix indivi- dual.	– pour la peine de mort – contre l'avortement – contre les actes terroristes des groupes minoritaires (et pour les actes de police des groupes dominants) – pour une euthanasie collective : eugénisme.

tion de l'appropriation collective du meurtre a été dominante. Peut-on imaginer un avenir¹⁷ dans lequel cette tendance s'inverserait ?

De toute manière, tout nous porte à croire que les choix qui attendent notre civilisation ne manqueront pas de se traduire par de nouvelles formes d'appropriation de la dimension meurtrière de toute vie sociale.

Changer la vie, c'est aussi choisir ses morts.

¹⁷ Des livres de fiction de plus en plus nombreux nous signalent l'importance du thème de l'organisation sociale du meurtre dans les imaginations de la vie future. Citons-en quelques-uns parmi les caractéristiques : N. Spinrad, 1971, *Jack Baron et l'Eternité* (Paris, Laffont); P. Pelot, 1977, *Fœtus-Party* (Paris, Denoël); A. Burgess, 1973, *La folle semence* (Paris, Laffont).